

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 14 janvier 2013 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (001-01-2013);
2. Adoption de l'ordre du jour (002-01-2013);
3. Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-011 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1005 dans le but d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour l'application du Programme particulier d'urbanisme (PPU) à certains tronçons des artères commerciales (003-01-2013);
4. Avis de motion – règlement d'emprunt (#564) décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la ville (004-01-2013);
5. Avis de motion – règlement d'emprunt (#539) décrétant des travaux de réaménagement de l'intersection montée Masson/boulevard des Seigneurs (005-01-2013);
6. Résolution modifiant le règlement 556 – abrogation du règlement numéro 525 (006-01-2013);
7. Adoption de soumission – construction de la « Cité GénérAction 55+ » Maison des Aînés de Terrebonne (007-01-2013);
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée (008-01-2013).

Donné à Terrebonne, ce 11^e jour du mois de janvier 2013.

Me Denis Bouffard, greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
14 JANVIER 2013**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 14 janvier 2013 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Daniel L'Espérance	Jean-Luc Labrecque
Marie-Claude Lamarche	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Michel Lefebvre
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe
Marc Campagna	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les Conseillers Réal Leclerc, Denis Poitras, Michel Morin et Frédéric Asselin.

RÉSOLUTION NO : 001-01-2013
PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 002-01-2013
PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 003-01-2013

Le conseiller Jean-Luc Labrecque donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1005-011) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #1005 dans le but d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour l'application du Programme particulier d'urbanisme (PPU) à certains tronçons des artères commerciales suivantes :

- montée Masson constituée des zones 9462-66, 9462-79 et 9463-82;
- le boulevard des Seigneurs constitué des zones 9362-63, 9362-84, 9462-05 et 9462-26;
- le boulevard Moody constitué de la zone 9362-26;
- le chemin Gascon constitué des zones 9263-86, 9263-95, 9263-99, 9264-17, 9363-11 et 9363-33;
- l'intersection d'Angora constituée des zones 9263-96 et 0263-97.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 004-01-2013

Le conseiller Marc Campagna donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 564) décrétant l'aménagement de certains parcs de la ville, incluant l'achat d'équipements sportifs, et prévoyant un emprunt pour ce faire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 005-01-2013

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 539) pourvoyant aux travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard des Seigneurs et de la montée Masson, le repavage de la montée Masson, du boulevard des Seigneurs à la rue Grande-Allée, l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard des Seigneurs et de la montée Masson, incluant des travaux d'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts et d'un bassin de rétention souterrain et décrétant un emprunt au montant de 6 582 000\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 006-01-2013

ATTENDU l'adoption, en date du 27 août 2012, du règlement numéro 525 décrétant des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc, la construction de fondation de chaussée et de pavage sur une partie de la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et le lot 2 918 829, et une partie de la rue Marie-Josée, entre la montée Gagnon et le lot 3 985 701, et prévoyant un emprunt au montant de 244 000 \$;

ATTENDU QUE la répartition initiale des coûts des travaux spécifiant le mode de taxation du règlement 525 n'était pas conforme au principe utilisateurs-payeurs ;

ATTENDU QU'en date du 12 novembre 2012 le règlement numéro 556 a été adopté selon le même objet que le règlement 525 mais en répartissant les coûts aux riverains ainsi qu'à un bassin selon la superficie ;

ATTENDU QUE le titre du règlement, la résolution d'adoption ainsi que l'avis de motion concernant le règlement numéro 556 fait mention de l'abrogation du règlement 525, cependant aucun article du règlement 556 n'en fait mention ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier par résolution le règlement numéro 556 de façon à prévoir l'abrogation du règlement numéro 525 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

QUE le règlement numéro 556 soit modifié par l'ajout, après l'article 8, de l'article suivant :

ARTICLE 8.1

Le présent règlement abroge le règlement numéro 525.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 007-01-2013

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction de la « Cité GénérAction 55+ » (Maison des Aînés de Terrebonne (SA12-1011) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 novembre 2012 ;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 décembre 2012, à 11h01, à savoir :

L'Archevêque & Rivest Itée	6 847 000,00\$ t.t.c.
Bernard Malo inc.	6 879 400,00\$ t.t.c.
Anjalec construction inc.	6 953 568,00\$ t.t.c.
Les Entreprises Christian Arbour inc.	6 973 522,73\$ t.t.c.
Consortium M.R. Canada Itée	7 096 000,00\$ t.t.c.
Innovtech Construction inc.	7 188 700,00\$ t.t.c.
Groupe Geysler inc.	7 233 000,00\$ t.t.c.
KF Construction inc.	7 249 777,00\$ t.t.c.
Construction Socam Itée	7 329 000,00\$ t.t.c.
Cosoltec inc.	7 437 695,08\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la firme L'Archevêque & Rivest Itée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 décembre 2012 de la firme Tremblay L'Écuyer Architectes associés et du rapport préparé par Mme Nathalie Savard, chef du service des approvisionnements à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux pour la construction de la « Cité GénérAction 55+ » produite en date du 20 novembre 2012 par la firme Tremblay L'Écuyer Architectes associés s'élève à 8 361 861,25\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 8 janvier 2013;

ATTENDU QUE le nom de la firme L'Archevêque et Rivest ltée n'apparaît pas au tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 14 janvier 2013;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme L'Archevêque & Rivest ltée, datée du 19 décembre 2012, pour la construction de la « Cité GénérAction 55+ » (Maison des Aînés de Terrebonne), le tout pour un montant de 5 955 207,66\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 511.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2013-0004 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 008-01-2013

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
